



Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Saint-Brieuc

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024**

Convocation du 31 janvier 2024  
Liste des délibérations affichée et publiée  
sur internet le 8 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le six février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Christine ORAIN-GROVALET, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

**ABSENTS** : Pierre-Jean SALAUN (donne pouvoir à Maryse LAURENT)  
Annie LABBE  
Yann LE GUEDARD

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martial COLLET

**Membres en exercice** : 33

**Présents** : 30

**Votants** : 31

## **ACCESSIBILITE**

### **2024-715 RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES**

M. COSSON rappelle que l'article L.2143-3 du CGCT a prévu la création, dans les communes de plus 5 000 habitants, d'une Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CCAPH).

En application de cet article, celle-ci est présidée par le maire, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, et est composée de membres du conseil municipal et de représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

mis sur internet le 12/02/2024

Les membres de la CCAPH sont convoqués chaque année en réunion plénière (la plus récente le 1<sup>er</sup> février 2024) et se rendent sur site une fois par an pour étudier un secteur et les améliorations à apporter en termes d'accessibilité, notamment en voirie.

La CCAPH établit un rapport annuel présenté en conseil municipal retraçant ses activités et faisant toutes propositions utiles, de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

**VU** l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2023 de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées, ci-annexé, avant sa transmission à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

A Ploufragan, le **09 FEV. 2024**

LE MAIRE  
Rémy MOULIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Martial COLLET





VILLE DE  
**Ploufragan**

**Rapport annuel de la commission communale pour  
l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH)**

**Ville de PLOUFRAGAN**

**Année 2023**

## THEMATIQUES

1. Données générales .....	3
2. Voirie et espaces publics .....	6
3. Services de transports collectifs et intermodalité .....	9
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public .....	11
5. Cadre bâti – Logements .....	15
6. Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...) .....	16
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise .....	16

# **1 Données générales**

## **1.1 - Informations administratives de la commune**

Mairie de PLOUFRAGAN – hôtel de Ville – 22 rue de la mairie – BP 52 – 22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02.96.78.89.00 – mail : [contact@ploufragan.fr](mailto:contact@ploufragan.fr) – site internet : [www.ploufragan.fr](http://www.ploufragan.fr)

Contact référent CCAPH : [frederic.royaerts@ploufragan.fr](mailto:frederic.royaerts@ploufragan.fr)

Chiffre officiel de population au 01/01/2023 : 11.837 habitants / au 01/01/2024 : 11.701 habitants

## **1.2 - Informations administratives de la CCAPH**

La CCAPH de Ploufragan, constituée le 20 décembre 2007 dans sa première mouture, renouvelée en 2015 regroupe le collège des représentants des élus et celui des représentants de personnes handicapées et d'usagers.

Dans sa composition la plus récente (délibération du 16 juin 2020), la commission se compose de :

- un conseiller municipal délégué par le Maire (M. Patrick COSSON)
- 4 membres du conseil municipal : Mmes Maryse LAURENT et Pascale GALLERNE, MM, Bruno BEUZIT et Jean-Pierre HAMON
- Membres d'associations représentant les personnes handicapées
- représentants des services municipaux : Direction des services techniques, service Bâtiments, service Voirie.

Les associations représentées (et invitées) sont :

- association Avant 3 (Ploufragan) : Mme Françoise RIO
- association Vélo Utile : M. Jean PHILIPPE dit BAILLEUL
- Association des Paralysés de France : M. Henry AUTRET et Mme Martine COLLET
- Union Territoriale des Retraités – CFDT 22 : M. Bernard LAVANANT, démissionnaire, remplacé par Mme Françoise BLEVIN
- Association Sportive et Culturelle des Sourds de St-Brieuc : Jean-François LE BERRE
- ADAPEI Nouelles 22 : Mme Catherine HEMON
- Association des Sourds de St-Brieuc : Christian LE BERRE
- Association « Faisons avec nos yeux » : Mme Fanny CHEVAC, M. et Mme Rémy et Roselyne RAUDIN
- Handisport Côtes d'Armor

Participent ou ont participé également (et sont invitées) à titre personnel des personnes en situation de handicap :

- M. et Mme Yannick et Eliane RICHARD

- Mme Stéphanie MOY
- Lionel GUERIN

Le rôle de la commission est le suivant :

- dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics (les transports relevant de Saint-Brieuc Armor Agglomération), en recensant sur le terrain les obstacles, dangers et gênes de toute nature pour les personnes handicapées, quel que soit leur handicap ((mental, visuel, auditif, moteur)
- établir un rapport annuel présenté au conseil municipal et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- être sollicitée en tant que de besoin lors de l'élaboration des schémas directeurs et des plans de mise en accessibilité.

La commission se réunit en séance plénière une fois par an. Elle se rend également sur site une fois par an (étude d'un secteur notamment en matière de voirie par le groupe de travail).

### Dates de réunion de la CCAPH

Séances plénières	Visites sur site (groupe de travail)
24/10/2008 (installation de la commission) – discussions ultérieures pour une éventuelle compétence « accessibilité » de l'agglomération (non abouties) / pas de réunions de la commission	25/11/2008 : accès aux magasins du centre ville
01/09/2015 : installation de la nouvelle CCAPH – mise en place de l'Ad'ap – lettre aux exploitants d'ERP pour la mise en accessibilité de leurs établissements	
Pas de réunion en 2016 (indisponibilité du président suite à accident)	
07/12/2017 : point sur l'état d'avancement de l'Ad'ap	
	18/05/2018 : voirie du secteur de la Vilette
06/06/2019 : point sur l'état d'avancement de l'Ad'ap et les travaux de voirie réalisés	18/06/2019 : voirie du secteur rues d'Argoat / Armor
2020/2021 : Covid – pas de réunion	
24/11/2021 : point sur l'état d'avancement de l'Ad'ap et les travaux de voirie réalisés	
08/12/2022 : point sur l'état d'avancement de l'Ad'ap et les travaux de voirie réalisés	24/03/2022 : voirie quartiers d'Iroise et du Haut-Champ
23/11/2023 : report le 1er février 2024	06/04/2023 : voirie secteur Vilette / rue de la République
01/02/2024 : point sur l'état d'avancement de	

l'Ad'ap et les travaux de voirie réalisés	
---	--

Les réunions de la CCAPH, qui n'ont donné lieu jusqu'alors à aucun rapport annuel, mais ont par contre fait l'objet de comptes rendus réguliers transmis aux membres de la commission,



## 2 Voirie et espaces publics

La Ville n'a pas mis en place de PAVE.

Le groupe de travail de la CCAPH s'est rendu plusieurs fois sur site afin de déterminer les points posant problème en matière de voirie et d'y apporter des solutions.

Visites sur site (groupe de travail)	Points relevés
25/11/2008 : accès aux magasins du centre ville	<p>5 magasins non accessibles <b>du fait de la</b> présence d'une marche</p> <p>1 banque dont la rampe d'accès est trop pentue</p> <p>Rue de la fontaine Morin : branches dangereuses + absence d'un stationnement handicapés, poteau au milieu du trottoir, véhicules stationnant sur le trottoir</p> <p>Place de la côte d'émeraude : pente d'accès au parking trop forte</p> <p>Rue de la croix Fichet : accès trottoir trop pentu, un panneau de signalisation obstruant le trottoir, passage protégé aboutissant à un trottoir non accessible et devers de trottoir trop élevé, Cidex devant la boucherie obstruant le passage des fauteuils roulants</p> <p>Rue du clos de seigle : pas de passage protégé + trottoir trop élevé</p> <p>Angle des rues des quartiers et de la Croix Fichet : pas de possibilité de passage pour un fauteuil roulant</p> <p>Angle des rues de la grande métairie et de la Croix Fichet : passage trop étroit dans l'angle du bar</p>
18/05/2018 : voirie du secteur de la Vilette	<p>Ecole de la Vilette : stationnement anarchique et 1 place PMR à ajouter. Retrait des bordures du parking, dangereuses pour les malvoyants</p> <p>Rue des déportés : trottoirs peu larges et bordures trop hautes pour la circulation des fauteuils.</p> <p>Ensemble du parcours effectué : nombreux abaissements de trottoirs non conformés (présence de ressauts), pentes supérieures à 4 %)</p> <p>Rue du 14 juillet : déplacement d'un panneau « sens giratoire » nécessaire, manque de bandes pododactiles autour du rond-point</p> <p>Rue de la république : trottoir non sécurisé par des barrières (risque pour malvoyants), ressaut trop important / manque de bande pododactile,</p>



	<p>absence d'abaissement de trottoir devant les passages piétons, bandes pododactiles manquantes, bordures anti-stationnement gênantes</p> <p>Allée du tertre/rue des iris : dispositif empêchant le passage d'un fauteuil</p> <p>Angle rue du tertre du 14 juillet : absence de passage piétons et d'abaissement de trottoir</p> <p>Rue du 14 juillet : devers de trottoir trop important devant le n° 4, absence bandes pododactiles et ressaut trop important devant la pharmacie, ensemble de panneaux routiers trop bas engendrant des risques de chocs, passage piétons dégradé et absence de bandes pododactiles.</p>
<p>18/06/2019 : voirie du secteur rues d'Argoat / Armor</p>	<p>Rue d'Argoat : absence de bandes pododactiles côté Ehpad, haie débordant sur le domaine public (police municipale)</p> <p>Rue de Turnegouët : absence de bandes pododactiles, trottoir dégradé entre le 3 et le 7, devant le 17, le 19, abaissement de trottoir et bandes pododactiles nécessaires entre le 20 et le 21, dalle non conforme devant le 21</p> <p>Rue d'Armor : ressaut dangereux, abaissement de trottoir et bandes pododactiles nécessaires devant le 14, le 5, abaissement de trottoir non conforme (face à al rue de Penthièvre), absence de bandes pododactiles avant le rond-point de Beausoleil</p> <p>Rue de Brocéliande : abaissement de trottoir et bandes pododactiles nécessaires devant le 1 et le 31</p> <p>Rue du tertre Botrel : absence de bandes pododactiles avant le rond-point de Beausoleil</p> <p>Rue de Penthièvre : abaissement de trottoir et bandes pododactiles</p> <p>Rue de Cornouaille / Argoat : abaissement de trottoir et bandes pododactiles nécessaires</p> <p>Rue de Trégor / Argoat : candélabre sur le trottoir impactant la largeur réglementaire d'1.40 m</p>
<p>24/03/2022 : voirie quartiers d'Iroise et du Haut-Champ</p>	<p>Jeux de boules place d'Iroise non accessibles</p> <p>City stade : demande de garde-corps le long du talus entre el trottoir et le city stade</p> <p>Haut-champ : pas d'accès PMR en face de l'accès pompiers place du haut-Champ, taille de haies angle rue Ernest Renan, absence bands réfléchissantes (arrachées) sur les potelets en bois</p>

	<p>Mairie : bande podidactile demandée devant l'auditorium et à refaire devant la mairie (un travail plus général va être mené sur l'ensemble des bandes de guidage à l'approche des ERP communaux, dont la mairie, mais aussi en priorité l'Espace Victor Hugo et l'EHPAD)</p> <p>Rue de la mairie : bande de guidage demandée pour la traversée devant la mairie et près du bar Le central (en plein virage) ainsi que le long de la rue devant les commerces (non imposé réglementairement en zone 30)</p>
06/04/2023 : voirie secteur Villette / rue de la République	<p>Rue de la République : du fait du stationnement anarchique, un partage de la piste cyclable pour monter et descendre la rue serait-il possible ? Largeur de trottoir et manque de planéité présentant des risques de basculement de fauteuil roulant. Demande de transfert de la piste cyclable de la rue de la République par la rue de la Villette jusqu'à la place, pour rendre plus cohérente et facile la progression en fauteuil.</p>

Les modifications proposées ont été pour la plupart réalisées, sauf impossibilité technique ou réglementaire.

### REALISATIONS 2023

localisation	Réalisation effectuée	Coût TTC
Espace Victor Hugo	Bande de guidage	5.076 €
Secteur Iroise	Pose de bandes pododactiles	6.601,72 €
Vallée du Goëlo	Aménagement des accès	
Tennis-club	Remise en état accès – gravillonnage plateforme	2.110,17 €
Ensemble des travaux	Travaux en régie :	14.000 € env.
	Travaux par entreprise :	41.900 €
		55.000 € env.

### **3 Services de transports collectifs et intermodalité**

Il n'existe pas de Plan de Déplacements Urbains propre à la commune de Ploufragan.

Adopté lors du Conseil d'agglomération du 28 septembre 2006, arrivé à échéance en 2016, le PDU communautaire actuel a été validé en décembre 2019. Il est issu d'une révision de ce premier schéma intégrant les évolutions du territoire et du cadre législatif et réglementaire. Il engage Saint-Brieuc Armor Agglomération jusqu'en 2029.

Pour simple rappel, le plan d'actions du PDU 2019-2029 définit 34 actions réparties dans 6 thématiques :

#### **① Accompagner la restructuration du réseau TUB sur le pôle urbain dans le cadre du projet TEO :**

- 1.1 Engager les réflexions autour d'un second axe fort en transport collectifs.
- 1.2 Développer des P+R pour inciter au report modal.
- 1.3 Tirer les lignes fortes jusqu'aux échangeurs de la rocade de déplacements.
- 1.4 Développer des lignes tangentielles évitant des trajets via le centre ville de Saint-Brieuc.
- 1.5 Renouveler le parc de matériel roulant en répondant aux enjeux de développement durable.
- 1.6 Engager une réflexion pour améliorer les mobilités touristiques du territoire.
- 1.7 Veiller à des conditions d'intermodalité modes doux optimisées sur les principaux arrêts TC routiers.

#### **② Développer les solutions intermodales dans les secteurs périurbains et ruraux :**

- 2.1 Veiller à un niveau de desserte TC convenable sur les polarités périphériques en s'appuyant sur les lignes sortantes.
- 2.2 Compléter le maillage d'aires de covoiturage.
- 2.3 Valoriser une plateforme de covoiturage de proximité.
- 2.4 Revoir l'organisation des lignes Proxitub pour assurer une accessibilité aux lignes fortes.
- 2.5 Veiller à des correspondances facilitées entre offre TUB et TER / TGV.
- 2.6 Encourager l'usage des TC pour la desserte d'événements d'intérêt communautaire.
- 2.7 Expérimenter et évaluer la possibilité de transporter des vélos dans les bus.

#### **③ Accroître la pratique cyclable :**

- 3.1 Etendre le Schéma Directeur Cyclable à l'ensemble des communes de SBAA.
- 3.2 Sécuriser les intersections structurantes.
- 3.3 Poursuivre le développement du stationnement vélo sur le territoire.
- 3.4 Améliorer le jalonnement des itinéraires cyclables
- 3.5 Etendre le dispositif Rou'Libre en augmentant le nombre de points de retrait.
- 3.6 Etudier les emprises ferroviaires et analyser leurs potentiels.

#### **④ Renforcer les centralités du territoire :**

- 4.1 Améliorer les modes actifs dans le centre ville de Saint Brieuc et inciter au report modal.
- 4.2 Identifier dans les communes périphériques et rurales de nouveaux points d'arrêts développés comme des PEM.
- 4.3 Poursuivre les efforts en matière d'apaisement des vitesses et de partage de la voirie dans le cadre de Plans Piétons communaux.
- 4.4 Mieux encadrer les pratiques de stationnement
- 4.5 Poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la Charte Urbanisme et Déplacements.

#### **⑤ Anticiper le bouleversement des circulations induit par la rocade de déplacements :**

- 5.1 Définir une hiérarchisation progressive du réseau viaire.
- 5.2 Requalifier la rocade urbaine D700/D712 en boulevard pour limiter le trafic de transit.
- 5.3 Poursuivre la requalification des pénétrantes urbaines pour favoriser les modes alternatifs.

5.4 Améliorer le jalonnement pour inciter à l'usage de la rocade de déplacements et de la N12.

**6 Des actions d'accompagnement à la mise en œuvre du PDU :**

- 6.1 Déployer un outil connecté en lien avec la mobilité et multi thématique.
- 6.2 Développer un outil permettant aux usagers de pointer des dysfonctionnements.
- 6.3 Créer un groupe de citoyen dédié aux mobilités.
- 6.4 Poursuivre la réalisation des Plans de Déplacements à destination des salariés.
- 6.5 Mettre en place un programme de suivi du PDU

## **4 Cadre bâti – Établissements recevant du public (ERP)**

### **1.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité**

Les établissements recevant du public communaux ont fait l'objet d'un diagnostic. Les travaux de mise en conformité nécessaires ont été intégrés dans l'Ad'ap.

Les ERP publics comme privés neufs font l'objet d'un examen en matière d'accessibilité comme de sécurité lors de l'instruction des permis de construire ou autorisations de travaux.

Certains travaux d'aménagement (suppression de seuils, etc.) et aménagements de trottoirs ont réalisés pour faciliter l'accès aux ERP privés à partir de la voie publique, parfois à la suite de la visite sur place du groupe de travail.

#### **Mise en place de l'Ad'ap**

L'Ad'ap a été validé par délibération 2015-249 du 8 septembre 2015.

Un important travail de recensement et de diagnostic a été fait en collaboration avec le bureau ABC Diagnostic pour tous les bâtiments communaux, en prenant en compte tous les handicaps, en 2014 (restitution du diagnostic en novembre) et 2015. Si les bâtiments neufs ne posaient pas problème (quelques adaptations seulement), il n'en allait pas de même pour les bâtiments plus anciens, les normes évoluant rapidement. De plus, les normes en matière d'accessibilité sont parfois contradictoires avec celles imposées en matière de sécurité (exemple : sens d'ouverture d'une porte différent : vers l'extérieur pour la sécurité, vers l'intérieur pour l'accessibilité).

Un classement par thématique et par couleur a été établi pour chaque établissement :

- 5 thématiques : accès extérieur, accueil, circulations horizontales, circulations verticales, sanitaires. Ainsi, pour l'hôtel de ville ont été signalés les obstacles extérieurs, l'absence de bandes podotactiles, l'absence d'une boucle numérique en état de fonctionnement à l'accueil...
- 4 couleurs : vert (bâtiment accessible), jaune (accessible avec accompagnateur), rouge (inaccessible) et noir (accessibilité impossible). Aucun bâtiment communal n'a eu de couleur rouge ou noire.

**Le cabinet d'audit a émis pour chaque structure des observations et des propositions pour remédier aux problèmes. Une évaluation du coût a été indiquée, point par point, l'ensemble étant présenté de façon synthétique dans le schéma directeur de l'Ad'Ap.**

Enfin, si la Ville a été assistée par un bureau de contrôle durant la phase de diagnostic et de préparation de l'Ad'Ap (fiches + schéma directeur), ce dernier a aussi été missionné pour suivre et valider les travaux de mise en conformité.

L'Ad'Ap (fiches par bâtiment et thématique + schéma directeur) a été déposé auprès des services préfectoraux pour soumission à l'accord de la commission d'accessibilité siégeant en préfecture. Cette autorisation préalable était nécessaire avant d'engager les travaux.

Le chiffrage global estimé de la mise aux normes était de 191.550 € HT / 229.860 € TTC. Les travaux devaient être réalisés bâtiment par bâtiment sur 2 périodes de 3 ans, soit 6 ans. 40.000 € environ ont été investis chaque année. Une période de 6 ans semblait plus adaptée qu'une période de 3 ans, trop courte et peu réaliste, ou de 9 ans, trop longue. Les travaux inscrits au Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) ont été indiqués en jaune sur le schéma directeur. La seule crainte était à l'époque que le prix des matériels et prestations augmente fortement par rapport à la



part du marché à saisir : l'augmentation a été au final plus importante que celle envisagée (crise Covid, guerre en Ukraine, inflation..).

**Estimation des travaux de mise aux normes dans le cadre de l'Ad'ap**

Des travaux devaient être réalisés dans 28 établissements avec priorité à ceux recevant du public, pour un montant total estimé à 230.000 € (environ 40.000 € budgétés par an).

année	ERP communal concerné	Montant budgété
<b>2016</b> <b>(41.000€ engagés)</b>	mairie	21660 €
	Ecole Ste-Anne ( <i>école privée</i> )	7.440 €
	Centre de loisirs de la Vallée	9.720 €
	église	360 €
	Bâtiment du cimetière	720 €
<b>2017</b> <b>(38.000 € engagés)</b>	Restaurant Le Grain de sel (propriété communale)	720 €
	boulodrome	1.080 €
	Salle omnisport	14.880 €
	Groupe scolaire des Villes Moisan	2.280 €
	Ecole Louis Guilloux	2.760 €
	Espace culturel Victor Hugo	15.120 €
<b>2018</b> <b>(38.000 € engagés)</b>	Sanitaires publics	6.360 €
	Multi-accueil Le Tremplin	3.900 €
	Salle des Villes Moisan	27.540 €
<b>2019</b> <b>(37.000 € engagés)</b>	Salle de sports du haut-Champ	14.040 €
	Salle du mille club	7.200 €
	Salle du Grimolet	12.600 €
	Pôle associatif	3.780 €
<b>2020</b> <b>(41.000 € engagés)</b>	Local Jeunes des Villes Moisan	6.840€
	Tennis-club	10.560 €
	Maison de quartier de la Poterie	1.320 €
	Local de l'association de St-Hervé	13.200 €
	Local du Secours populaire	4.400 €
	Vestiaires du Champ Bogard	240 €
	Groupe scolaire Louise Michel	4.320 €
<b>2021</b> <b>(35.000 € engagés)</b>	Vestiaires du Haut-Champ	20.280 €
	Ecole de la Vilette	6.960 €
	Groupe scolaire des Villes Moisan	6.000 €
	Pollen (pôle jeunesse Education	1.860 €

La pandémie Covid-19 a provoqué une interruption dans les interventions programmées en 2021/2022 et le report / retard de certains travaux. D'autre part, certains aménagements se sont avérés impossibles au regard de la réglementation (ex : tribunes du Haut-champ).

## **Réalisations 2023 : POINT D'ETAPE SUR LES TRAVAUX AD'AP - JANVIER 2024**

### **Liste des bâtiments communaux 100 % accessibles :**

- Tennis-club
- Local associatif de la Poterie
- Restaurant « le Grain de sel »
- Bâtiment du cimetière
- Eglise St-Pierre
- Sanitaires publics
- Salles de sport Glénan et Ouessant
- Salle du Mille-club
- Ecole élémentaire Louis Guilloux
- Salle du Grimolet

### **Travaux prévus au BP 2024 et taux de réalisation Ad'ap après travaux :**

- Bâtiment du boulodrome : travaux prévus au 2ème semestre 2024 > 100%
- Salles de sport Belle-île/ Hoëdic / Molène :travaux prévus au 2ème semestre 2024 > 100%
- Vestiaires du Champ Bogard : travaux prévus au 2ème semestre 2024 > 100%
- Tribunes du Haut-champ : travaux de réaménagement des sanitaires au RDC prévus au 2ème semestre 2024 > 50%
- Centre de loisirs de la Vallée : Une étude puis des travaux de rénovation des 2 blocs sanitaires du RDC sont prévus au BP 2024 afin de les réaménager et de les rendre accessibles
- De même une réflexion puis des travaux sont prévus pour créer des vestiaires pour le personnel du restaurant scolaire (RDC ou sous-sol).

### **Taux de réalisation des autres bâtiments :**

- Centre social le Tremplin : taux de réalisation > environ 20 %
- Groupe scolaire Louise Michel : environ 50 %. Les ressauts ne peuvent être supprimés sans changement des menuiseries car ouverture sur l'extérieur. A prévoir lorsque les menuiseries seront remplacées. Le reste des travaux a été réalisé
- Groupe scolaire de la Villette : environ 50 %. Une étude va bientôt être lancée afin de réhabiliter ou démolir l'école. Les travaux d'accessibilité n'ont donc pas été réalisés
- Groupe scolaire des Villes Moisan : > environ 80 %. Les ressauts ne peuvent être supprimés sans changement des menuiseries car ouverture sur l'extérieur. A prévoir lorsque les menuiseries seront remplacées. Le reste des travaux a été réalisé
- Espace Victor Hugo (centre culturel / médiathèque) : environ 30 %
- Pôle associatif : environ 20 %



- Pôle enfance jeunesse Le Pollen : environ 50 %
- Hôtel de ville : environ 50 %

#### Liste des dérogations à demander :

- Local Jeunes des Villes Moisan : motif > Aujourd'hui, ce local ne reçoit plus de public. Les éclairages du RDC et la rampe d'accès ont été réalisés. En revanche, la création d'un sanitaire PMR n'est pas réalisable techniquement et l'étage ne reçoit pas de public
- Bâtiment du Secours Populaire : motif > L'association ne reçoit pas de public dans la partie concernée
- Tribunes du (stade du) Haut-Champ : motif > Le monte-charge préconisé n'a pas été installé car les travaux sont conséquents et l'état de la tribune se dégrade. Les travaux dans les vestiaires de l'étage ne sont pas non plus réalisés pour le même motif
- Groupe scolaire Louise Michel : motif > Travaux dans les vestiaires non réalisés car ne reçoivent pas de public (code du travail). De plus, la douche adaptée n'a pas été réalisée car on considère qu'un enfant malade ne peut se doucher seul
- Salle des Villes Moisan : motif > Démolition de la salle prévue (problème important de sécurité incendie)
- école maternelle Anne Frank : motif > Pas besoin de rampe d'accès car il y a possibilité de passer par un autre endroit. Idem pour la porte : les parents peuvent être accueillis dans la salle des maîtres

## 1.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

La commission n'a pas connaissance des programmations de travaux dans les établissements publics hors commune et privés.

## **5 Cadre bâti – Logements**

Il n'existe pas de Programme Local de l'Habitat (PLH) à Ploufragan, mais ce dispositif existe au niveau de l'agglomération.

Le PLH, « définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant, entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements » (article L302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation).

Le PLH 2019-2024 de Saint Brieuc Armor Agglomération adopté le 11 juillet 2019

En cohérence avec le projet de territoire, le PLH 2019-2024 ambitionne la production de 850 logements par an (dont une partie sont des logements sociaux aidés) dont 61% en extension urbaine, 33% en renouvellement urbain, 4% en remises sur le marché de logements vacants et 2% en transformations d'usage.

Au-delà, le PLH oriente plus de la moitié de ses efforts sur l'intervention dans le parc existant, la lutte contre la vacance et le renforcement de l'information et de l'accompagnement des ménages de l'Agglomération (Espace Info Habitat, plate-forme locale de rénovation de l'habitat, Opération programmée de renouvellement urbain du centre-ville de Saint-Brieuc, aides à la réhabilitation et d'acquisition amélioration aux bailleurs HLM etc....).

Le budget prévisionnel du PLH 2019-2024 est de 29 millions d'euros (investissement et fonctionnement, hors budget d'actions foncières) soit 192 euros par habitants.

Saint-Brieuc Armor Agglomération dispose en outre d'un observatoire de l'habitat afin de mieux connaître les caractéristiques et suivre l'évolution des marchés locaux de l'habitat, créer une dynamique partenariale entre les secteurs institutionnels du PLH et les acteurs de l'habitat, en échangeant sur les résultats et les chiffres, communiquer auprès du public sur l'état du logement sur le territoire de l'agglomération.

A l'heure actuelle, aucun système de recensement du logement adapté aux personnes en situation de handicap n'a été mis en place concernant le secteur privé. Ce recensement pourrait uniquement se faire uniquement auprès du bailleur social public.

**6 Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)**

Pas de projet à ce jour.

**7 Gouvernance, coordination et conseil / expertise**

Pas de projet à ce jour.

---